

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**Rapport d'évaluation externe de la licence
Multimédia internet et communication du Pôle
Sciences, Technologie et Numérique de l'Université
Virtuelle du Sénégal UVS**

L'Equipe d'évaluateurs :

M. Idrissa SARR, Professeur titulaire, Président

M. Adrien BASSE, Professeur assimilé, Membre

M. Pathé Seck, Ingénieur Informaticien de Classe Exceptionnelle, Membre

Signature :

Pour l'Équipe, le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Idrissa SARR', written over a horizontal line.

Juillet 2022

Table des matières

Introduction.....	3
I. Présentation de l'établissement et du programme	3
I.1. Présentation de l'Institution.....	3
I.2. Présentation du programme de Licence en Multimédia, Internet et Communication (MIC)	4
II. Avis sur le rapport d'auto-évaluation	5
II.1. Description de la visite sur le terrain.....	5
II.2. Appréciation de la visite (difficultés, facilités, leçons apprises, etc.).....	6
III. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup.....	7
IV. Points forts du programme	15
V. Points faibles du programme	15
VI. Appréciation générale du programme	15
VII. Recommandations à l'Établissement.....	15
VIII. Proposition de décision :	16

Introduction

L'Université virtuelle du Sénégal (UVS) a présenté à l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur (ANAQ-Sup) un rapport d'auto-évaluation du programme de Licence en Multimédia, Internet et Communication (MIC) en vue d'obtenir une accréditation auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

L'ANAQ-Sup a désigné une équipe d'experts évaluateurs externes composée de M. Idrissa SARR (Président), de M. Adrien Basse (membre) et de M. Pathé Seck (membre) pour procéder à l'évaluation du programme de MIC de l'UVS.

Le mardi 15 mars 2022, l'équipe a effectué une visite à l'Espace numérique ouvert de Mermoz en vue d'évaluer la conformité de la Licence au cadre référentiel d'évaluation de programmes de formation à distance de l'ANAQ-Sup.

Ce présent rapport est rédigé par l'équipe d'évaluateurs externes pour présenter de manière synthétique les résultats de l'évaluation externe.

I. Présentation de l'établissement et du programme

I.1. Présentation de l'Institution

L'Université virtuelle du Sénégal (UVS) est un établissement d'enseignement supérieur public créé en 2013 par le décret n° 2013-1294 suite aux recommandations de la Concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement supérieur (CNAES) et du Conseil présidentiel sur l'enseignement supérieur tenus en 2013. L'UVS a comme objectifs de fournir un enseignement à distance et de transmettre le savoir à travers les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Les missions de l'UVS sont :

- la formation initiale et la formation continue ;
- la recherche scientifique et technologique ;
- l'orientation et l'insertion professionnelle ;
- le service à la communauté ;
- la promotion de l'enseignement à distance ;
- la coopération internationale (par la mise en place d'un réseau international de partenariat dans le domaine de l'enseignement à distance).

Les organes de gouvernance de l'UVS sont :

- le Conseil d'Administration
- le Conseil Académique
- le Coordonnateur

Sur le plan organisationnel et fonctionnel, l'UVS est structurée en directions, pôles de formation et cellules. Les pôles de formations sont : « Sciences, Technologies et Numérique (STN) », « Lettres, Sciences humaines et de l'Éducation (LSHE) » et « Sciences économiques, juridiques et de l'Administration (SEJA) ».

L'UVS regroupe plus de 60.000 étudiants, 38 enseignants permanents, plus de 400 enseignants-associés, plus de 1500 tuteurs, plus de 300 moniteurs, plus de 300 PATS et une quarantaine de formations. Près de 50% des étudiants résident dans des zones ne disposant d'autres universités en dehors de l'UVS. Ce qui fait que l'UVS joue un rôle prépondérant en termes de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, de l'établissement de l'équité territoriale et de la garantie de l'inclusion digitale.

I.2. Présentation du programme de Licence en Multimédia, Internet et Communication (MIC)

La licence en Multimédia, Internet et Communication (MIC) est une formation professionnalisante en vue de former des cadres moyens sénégalais et africains aux métiers de l'Internet, adaptés aux besoins du marché du travail et capables de faire face aux défis de la technologie.

Le programme se déroule sur trois ans et vise les objectifs pédagogiques suivants :

- former des spécialistes en web capables de créer, gérer, administrer et développer des sites internet;
- donner aux étudiants une connaissance théorique, technique et pratique du web et de leur fournir une ouverture sur les évolutions technologiques ;
- donner aux étudiants les compétences techniques, doublées de bonnes qualités relationnelles.
- fournir des compétences en communication et la maîtrise de l'anglais technique leur permettant de comprendre les documentations techniques et/ou se voir confier des missions en environnement international.

A cette fin, le programme couvre à la fois les matières dominantes de l'informatique et du multimédia et intègre aussi des éléments sur la communication et les softskills.

Le programme est dispensé depuis 2015-2016 et a fait sortir deux promotions sur le marché. En 2020-2021, le nombre d'étudiants inscrits est de 3077 dont 1643 sont des femmes.

L'admission se fait sur Campusen pour les primo-entrants provenant des séries L, S et G.

II. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'autoévaluation présenté par l'UVS suit fidèlement le canevas d'évaluation de programmes requis par l'ANAQ-Sup. Des commentaires et des éléments probants sont formulés pour chaque critère pour jauger la conformité des pratiques aux standards du référentiel. A la fin de chaque champ, une synthèse est faite avec l'identification des forces, des faiblesses et des perspectives d'amélioration. Toutefois, cette synthèse ne porte pas exclusivement sur les critères ou références du champ. Ce qui fait qu'elle soit un peu en déphasage avec le contenu du champ correspondant.

Enfin, l'élaboration du rapport d'auto-évaluation ne suit pas les recommandations de l'ANAQ-Sup en termes d'édition, de validation et d'approbation. En effet, la validation du rapport par toutes les parties prenantes n'a pas été démontrée. Pour preuves, le rapport contient un ensemble d'informations parfois incorrectes (page 18 : Pour chaque EC, ...) parfois dupliquées et contradictoires comme le contenu des pages 50 et 59 avec les phrases commençant par « Depuis 2013 ».

II.1. Description de la visite sur le terrain

La visite s'est déroulée le 15 mars 2022 de 9h à 17h avec le chronogramme suivant :

JOURNEE DE LA VISITE		
Heures	Activités	Participants
9 h00 – 9h15	Arrivée et installation Lancement des activités Présentation des acteurs Rappel des objectifs de la visite Validation de l'agenda de travail Présentation sommaire de l'établissement : missions de formation et gouvernance	Direction de l'établissement/Responsable du programme, Directrice CIAQ et Responsable Comité de pilotage de l'auto-évaluation
9h 15- 10h45	Présentation du programme et discussions (échanges, demande de documents complémentaires)	Direction de l'établissement/Responsable du programme, Directrice CIAQ et Responsable Comité de pilotage de l'auto-évaluation
11h – 12h	Entretien et discussions avec les enseignants du programme	Enseignants du programme n'ayant pas de responsabilités administratives, académiques ou pédagogiques
12h – 12h45	Entretien et discussion avec des tuteurs	Tuteurs

12h45 – 13h 30 mn	Entretien et discussion avec les étudiants	Étudiants
13h 30 mn - 14h	Entretien et discussions avec le soutien pédagogique et didactique (techno-pédagogues, scénaristes, etc.)	Techno-pédagogues, scénaristes, etc.
14h – 14h 30 mn	Test des plateformes de formation de l'UVS	Techno-pédagogues, scénaristes, etc.
Pause déjeuner		
15h15 mn – 16h	Entretien et discussions avec les PATS	PATS n'ayant pas de responsabilité administrative possible
16 h - 16 h30	Visite des locaux et des infrastructures (locaux pédagogiques, bloc administratif, laboratoires et autres infrastructures pédagogiques, toilettes, dispositif de sécurité d'incendie, l'environnement : extincteurs (date de vérification), bouches d'incendie, escaliers de secours, etc.	Responsable du programme et le responsable du local à visiter
16h30 -16h45 mn	Synthèse de la journée	Experts-Évaluateurs
16h45 mn -17 h	Restitution orale	Direction de l'établissement/Responsable du programme, Directrice CIAQ, Responsable Comité de pilotage de l'autoévaluation, etc.
Fin de la visite		

II.2. Appréciation de la visite (difficultés, facilités, leçons apprises, etc.)

C'est dans une ambiance de cordialité et d'échanges respectueux et constructifs que cette visite s'est déroulée. L'UVS a mis à notre disposition toutes les conditions pour une bonne réussite de la visite. Tout le personnel impliqué s'est mobilisé et a été à notre écoute.

Il est toutefois à déplorer la non-disponibilité d'un ensemble de documents complémentaires sollicités par l'équipe durant la séance.

III. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup

Champ d'évaluation 1. Objectifs et mise en œuvre du programme d'études et de formation
Standard 1.01. Le programme d'études et de formation est régulièrement dispensé.
Le programme d'étude est régulièrement dispensé depuis l'année académique 2015-2016 avec des effectifs croissants. Il est à noter que s'il y a une arrivée régulière de nouvelles promotions, les sorties de promotions malheureusement ne suivent pas le même rythme. En effet, pour six promotions enrôlées, seules deux sont sorties à la date de l'évaluation. Cela démontre les difficultés que l'UVS rencontre dans la gestion de la durée de transit de ses apprenants et devrait être corrigées pour une meilleure maîtrise des flux. Appréciation globale sur le standard : ATTEINT
Standard 1.02. Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.
Le programme d'études et de formation est en conformité avec la mission et la stratégie de l'UVS qui s'appuie sur une politique de développement orientée sur les Sciences, la Technologie, les Sciences de l'Ingénieur et les Mathématiques. Appréciation globale sur le standard : ATTEINT
Standard 1.03 : Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.
Le rapport et les éléments probants révèlent la présence d'un contact permanent entre la formation et les milieux professionnel et socio-économique à travers un Conseil d'Administration et une division en charge de l'insertion professionnelle. Cependant, au-delà de l'absence de conventions de partenariats signées avec le secteur des TIC relativement au programme MIC, le programme n'a pas fourni de preuves sur l'implication du milieu socio-économique dans l'élaboration des curricula et contenus. Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité
Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminés et communiqués à toutes les personnes concernées.
L'UVS dispose d'un organigramme qui définit clairement les responsabilités et les liens hiérarchiques qui existent entre les membres de son personnel. En plus, l'UVS dispose d'un manuel de procédures qui encadre la prise de décision à tous les niveaux de l'organisation. La preuve de la communication de ces dispositifs est à démontrer car toutes les parties prenantes ne semblent pas disposer de contrats mentionnant leurs responsabilités et que la cellule pédagogique n'est pas régulièrement convoquée. Appréciation globale sur le standard : ATTEINT
Standard 2.02 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.
Le programme fait l'objet de mesures d'assurance qualité car il existe un dispositif d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi régulier pour s'assurer de la qualité de la formation. La supervision et la coordination de la démarche qualité sont sous la responsabilité d'une cellule d'assurance qualité fonctionnelle. Celle-ci avec les différentes structures académiques (conseils, cellules, commissions) évaluent la qualité des activités pédagogiques à travers des instances qui intègrent les apprenants et les autres parties prenantes. Par ailleurs, un système d'évaluation des enseignements par les apprenants est implémenté avec une exploitation des résultats qui en sont issus. Cependant, la démarche qualité est à rendre plus mature par la mise en place de plans d'actions correctives et de suivi de recommandations. Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 3. Curriculum et méthodes didactiques

Standard 3.01. Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du système LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal

La maquette du programme est structurée en Unités d'Enseignement (UE), lesquelles sont déclinées en Éléments constitutifs (EC). Les UE sont créditées de sorte à avoir 30 crédits pour chacun des six semestres qui composent la Licence.

Le passage en classe supérieure est assujéti à la validation des 60 crédits, ou par un passage conditionnel lorsque les 70% des crédits sont validés.

La répartition du volume horaire a été faite tenant compte de la pédagogie multimodale utilisée par l'UVS. Le modèle est composé d'activités en présentiel, d'activités à distance synchrone et/ou asynchrone, d'activités d'apprentissages individuels et collectifs sous formes de forums et d'auto-évaluation. De plus, toutes ces activités sont classées suivant les différentes modalités classiques d'enseignements (CM, TD et TP) pour la mise en œuvre coordonnée du LMD relativement à la garantie de la mobilité des étudiants.

L'on peut déplorer que le semestre 3 ne soit pas formaté comme les autres et qu'il existe une pluralité des versions de la maquette du programme évalué dans le dossier qui nous a été transmis.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.02. Les méthodes d'enseignement utilisées et les ressources pédagogiques proposées aux étudiants permettent d'assurer la transmission des connaissances et l'acquisition des compétences visées

Le modèle utilisé à l'UVS combine plusieurs modalités d'enseignements synchrone et asynchrone, présentiel et à distance. Les supports de cours sont donnés au format audio, vidéo ou documents. Les activités synchrones peuvent faire l'objet d'enregistrement pour permettre à ceux qui le souhaitent d'exploiter à posteriori le contenu. En plus des activités concrètes sous forme de TP sont organisées dans les studios de l'UVS comme les activités de montage de vidéo, de prises de son ou autres.

Les outils de forum, d'apprentissages et d'auto-évaluation permettent aux apprenants de renforcer leurs compétences et de s'autoévaluer.

Par contre, pour une formation comme le MIC, les TP en audiovisuels sont indispensables et cela nécessite des studios à implanter dans tous les ENO pour garantir l'équité et surtout le

niveau des compétences quelle que soit la position géographique de l'apprenant. De plus, le matériel informatique mis à disposition des étudiants et nécessaire pour manipuler les logiciels doit être performant, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

Enfin, le volume horaire consacré à la pratique est décrit par certaines parties prenantes comme étant très faible et devrait être relevé.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.03. Les étudiants ont la possibilité de s'autoévaluer tout au long de la formation avec un Feedback d'enseignants ou de tuteurs qui leur permettent de mesurer leur niveau d'appropriation des enseignements. Le programme a défini une procédure d'évaluation des apprentissages adaptée à la formation à distance

Les étudiants disposent de moyens pour s'autoévaluer durant la formation. Particulièrement, des TD en mode synchrone sont organisés pour leur permettre d'avoir des retours sur leurs acquis pédagogiques. En plus, ils sont invités à réaliser des projets leur permettant de pratiquer leur connaissance.

Par ailleurs, l'UVS a défini un modèle d'évaluation redondant permettant de prendre en compte le contexte socio-économique du pays non-épargné de coupures d'électricité ou de connexion internet. L'on note ainsi que les conditions d'auto-évaluations et examens ne sont pas identiques pour toute la cohorte et cela constitue des sources de biais dans les résultats finaux. L'UVS gagnerait à garantir à tous les étudiants les mêmes conditions d'études et d'évaluation.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.04. Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont règlementées et publiées.

Le règlement des études et évaluations, disponible sur le site de l'UVS, définit les conditions de validation des EC, UE, semestres, années d'études et cycles de formation. Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes sont à publier.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.05. Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

Les éléments de preuve fournis par le programme sont très insuffisants pour évaluer le taux de réussite et encore moins pour démontrer qu'il existe un dispositif de suivi efficace permettant de limiter le décrochage qui déteint sur l'efficacité interne.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Champ d'évaluation 4. Personnel d'enseignement et/ou de recherche (PER)
Standard 4.01. L'enseignement est assuré par une équipe pédagogique qualifiée scientifiquement et compétente du point de vue didactique et technique.
L'UVS dispose d'enseignants permanents qui interviennent dans le programme, auquel s'ajoutent des enseignants associés et des tuteurs recrutés sur la base de leur qualification suivant la procédure de recrutement. Sur le plan didactique et technique, l'UVS organise des sessions de formations pour renforcer les compétences des enseignants et tuteurs. Cependant, ces sessions sont à renforcer.
Appréciation globale sur le standard : ATTEINT
Standard 4.02. La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, d'encadrement, de recherche, d'expertise et d'administration des PER/tuteurs est définie.
Pour les enseignants permanents, l'arrêté de répartition définit les charges statutaires relativement à l'enseignement. Pour les enseignants associés et les tuteurs, le volume horaire est défini par une entente mutuelle non toujours formalisé puisque certains enseignants associés ne disposent pas de contrats indiquant clairement leurs charges dues et leurs responsabilités.
Appréciation globale sur le standard : PARTIELLEMENT ATTEINT
Standard 4.03. L'institution assure un développement structuré et bénéfique d'échanges de PER avec les institutions d'enseignement supérieur nationales et internationales.
La mobilité du PER est réelle puisque l'UVS fait intervenir des enseignants d'autres institutions nationales ou internationales. Malheureusement, le programme n'a pas fourni des preuves de collaboration structurée via laquelle s'effectue cette mobilité. Cela gagnerait à être corrigé pour permettre à l'UVS de disposer de plus de ressources et de manière durable et formelle.
Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 5. Personnel administratif, Technique et de Service (PATS)
Standard 5.01. Le personnel administratif, technique et de service intervenant dans le programme est qualifié.
Le personnel administratif, technique et de service est relativement qualifié. Pour renforcer leur qualification, l'UVS organise des sessions de formation et accorde des subventions à son personnel de manière continue. Cependant, les formations organisées par UVS doivent être davantage formalisées par des certificats pour une meilleure reconnaissance.
Appréciation globale sur le standard : ATTEINT.
Standard 5.02. Les activités du PATS sont encadrées et réglementées pour assurer le bon déroulement du programme.
L'UVS a établi des fiches de postes pour circonscrire les activités des agents en vue d'une meilleure performance. Malheureusement, le nombre de permanents par service est faible. Cela occasionne des charges horaires élevées accentué par un calendrier académique en continu lié à la coexistence de plusieurs promotions dans le même parcours. L'UVS gagnerait à améliorer les conditions de travail de ses agents en renforçant leur nombre et également à revaloriser leur rémunération.
Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 6. Étudiants
Standard 6.01. Les conditions d'admission dans le programme sont publiées
Les conditions d'admissions sont publiées à travers la réglementation sur les admissions et inscriptions accessible sur le site de l'UVS.
Appréciation globale sur le standard : ATTEINT
Standard 6.02. Il est mis en place un dispositif d'accueil, d'information et d'orientation adapté à la formation à distance
L'UVS dispose d'un Bureau d'Accueil, d'Information et d'Orientation (BAIO) qui constitue un appui de première ligne pour accueillir, informer, assister, orienter tous les étudiants et autres visiteurs. A cela, s'ajoutent un portail d'information, des documents informatifs et des mailings pour des besoins spécifiques et ponctuels des apprenants.
Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 6.03. Les étudiants ont accès aux ressources informatiques (ordinateurs et internet etc.). Ils bénéficient d'une assistance à l'utilisation du dispositif de formation à distance

Les étudiants bénéficient d'un accompagnement de différentes natures pour la réussite dans leurs études (ordinateurs, données mobiles, cours de mise à niveau en informatique). Cet accompagnement est accordé aux étudiants suivant des critères de présence aux premiers cours et/ou pour des raisons d'ordre social. Il est aussi à noter la tenue régulière de campagnes permettant aux étudiants de pouvoir changer le matériel. En plus, les étudiants sont formés sur l'utilisation de la plate-forme de formation dès leurs premiers cours.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 6.04. L'égalité des chances entre hommes et femmes d'une part et d'autre part entre les étudiants des zones urbaines et rurales est réalisée.

Les conditions d'admission et les modalités d'enseignements ne souffrent d'aucune discrimination liée au genre. Si le modèle pédagogique et les outils sont les mêmes quel que soit la zone géographique, il convient de souligner que les étudiants à proximité du siège sont légèrement plus avantagés pour la formation MIC car ils bénéficient d'une meilleure couverture réseau et ils ont accès à des studios pour leur TP que leurs camarades des autres régions. Heureusement, l'UVS est consciente de ce problème et prévoit des studios mobiles pour réduire ces inégalités.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 6.05. La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.

Grâce aux dispositifs du LMD mis en place par l'UVS, la mobilité est possible. Cependant, des preuves attestant l'effectivité de cette mobilité au sein du programme ne sont pas fournies.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Standard 6.06. Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s

L'encadrement des étudiants est une préoccupation constante de l'UVS à travers un ensemble de mesures comme le tutorat et le monitorat à travers des activités synchrones et asynchrones. Cependant, le ratio tuteurs/apprenants n'est pas fourni de même que des statistiques sur la tenue des activités synchrones ou asynchrones pour démontrer comment l'UVS suit ses apprenants partout dans le Sénégal en vue d'éviter ou de réduire le décrochage.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Standard 6.07. Le programme a mis en place un service de réclamation pour assister les étudiants sur les plans technique et organisationnel

Le programme a défini les canaux à emprunter par les étudiants pour faire des réclamations (reclamations.stn@uvs.edu.sn) et solliciter de l'assistance sur le plan technique (support@uvs.edu.sn) et organisationnel (scolarite@uvs.edu.sn). Cependant, il gagnerait à être plus réactif dans la prise en charge des sollicitations.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 6.08. Le programme se préoccupe de l'insertion professionnelle des étudiant(e)s

L'UVS a une réelle ambition d'accompagner à l'insertion professionnelle à travers différentes catégories d'activités comme le renforcement de compétences transversales, l'accompagnement des projets innovants, l'organisation de visites d'entreprises, la mise en place d'un réseau ALUMNI, etc.

Toutefois, le programme MIC n'a pas démontré l'effectivité de cet accompagnement pour l'ensemble des étudiants et quel que soit leur localité.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Champ d'évaluation 7. Gouvernance Technologique et Protection civile

Standard 7.01. Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont adaptées et disponibles à long terme.

Le programme dispose de ressources pédagogiques et matérielles (plateformes, serveurs, datacenter, connexion haut débit, etc.) pour le bon déroulement des activités pédagogiques. En effet, des salles de cours équipées en matériel informatique sont disponibles dans les ENO même s'ils n'ont pas tous les mêmes capacités d'accueil. Les étudiants, quant à eux, bénéficient d'accompagnement pour l'acquisition et la maintenance des outils informatiques quoique la qualité de ces derniers doit être relevée.

Les ENO comportent des espaces de socialisation et d'activités récréatives. Les sources de financements sont, entre autres, les frais de scolarité payés par des tiers (étudiants ou organismes d'attribution de bourses), les fonctions de service et les subventions étatiques et de certains organismes.

Nous avons remarqué l'absence d'issue de secours et de rampes pour les personnes avec des problèmes de motricité (ENO de Mermoz).

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

IV. Points forts du programme

- Formation pertinente
- Bon modèle de pilotage de la formation et des activités pédagogiques
- Modèle pédagogique moderne et innovant
- Ressources humaines engagées et qualifiées
- Ressources pédagogique et matérielles (salles de cours, salle informatique) propices à la conduite des activités pédagogiques
- Existence d'une bibliothèque numérique

V. Points faibles du programme

- Maquettes non stabilisées (plusieurs versions en cours liées probablement à la situation des promotions chevauchantes de l'UVS)
- Rigidité du parcours (absence d'UE optionnelles)
- Insuffisance du dispositif de promotion et soutien au développement de carrière du PATS
- Insuffisance des activités d'apprentissage (Travaux pratiques)
- Faible puissance des ordinateurs donnés aux étudiants du MIC
- Non maîtrise du calendrier académique
- Déficit du suivi des statistiques sur les effectifs, l'efficacité interne et le devenir des étudiants
- Déficit du dispositif d'accompagnement des étudiants à l'insertion professionnelle

VI. Appréciation générale du programme

Le programme de Licence MIC vise à répondre à un besoin socioprofessionnel en Multimédia, Internet et Communication. Le programme soumis est pertinent mais peut être amélioré pour plus de pertinence et de conformité à l'esprit du LMD relativement à l'inclusion d'options.

VII. Recommandations à l'Établissement

- Stabiliser la maquette de formation
- Introduire des UE optionnelles pour profiler davantage les étudiants
- Renforcer les activités d'apprentissage (Travaux pratiques)

- Doter les étudiants d'ordinateurs plus performantes (Travaux pratiques)
- Maîtriser le calendrier académique pour aménager des périodes de répit aux personnels
- Améliorer le système de suivi des statistiques sur les effectifs, l'efficacité interne et le devenir des étudiants
- Améliorer le dispositif d'accompagnement des étudiants à l'insertion professionnelle
- Relever le dispositif de promotion et soutien au développement de carrière du PATS
- Définir un plan de carrière pour le PER (tuteurs et enseignants associés)

VIII. Proposition de décision :

Accréditation